

CONSEIL de TOULOUSE METROPOLE du 20 juin 24

Intervention d'Odile Maurin

6.6 Contrats de concession de service public pour l'exploitation de parcs de stationnement : adoption d'avenants (évolution des tarifs des cycloparks) - DEL-24-0212

Monsieur le Président, mesdames, messieurs, chers collègues,

Nous allons voter pour cette délibération qui permet la création de places vélo supplémentaires ainsi que de places sécurisées.

Mais nous ne comprenons pas, ou alors trop bien, pourquoi vous ne menez pas une vraie politique de stationnement des vélos, des motos et de l'ensemble des engins de déplacement personnel, sur l'espace public.

Si nous voulons vraiment développer les mobilités douces et mieux gérer l'espace public, il est essentiel d'organiser maintenant l'occupation de l'espace public pour permettre à chacun de stationner gratuitement son vélo sans que celui-ci ne constitue un nouvel obstacle sur les cheminements des personnes à mobilité réduite. Il est maintenant nécessaire de réguler cette occupation car le stationnement anarchique des vélos crée de nouveaux obstacles pour des personnes à mobilité réduite de plus en plus nombreuses.

Il n'est plus acceptable de voir des vélos accrochés aux barrières St-Georges qui interdisent de fait l'utilisation des trottoirs aux personnes les plus fragilisées, les obligeant à circuler sur la chaussée au risque de leur intégrité.

Or, aujourd'hui, quelqu'un qui veut garer son vélo de manière sécurisée ne peut pas forcément consacrer 6€ par mois et par vélo car cela peut faire beaucoup trop pour certaines familles. Alors qu'il est tout à fait possible d'augmenter massivement les emplacements sécurisés et gratuits de stationnement des vélos sur l'espace public. De même pour les motos, il n'est plus acceptable qu'elles occupent les trottoirs et les places et constituent des obstacles supplémentaires pour les personnes à mobilité réduite.

La politique deux roues ne doit pas être construite au bénéfice de Vinci mais bien au bénéfice de l'ensemble des Toulousains.